



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 26 juillet 2019

Auxonne : Premières consultations le 6 août au cabinet éphémère

Des consultations de médecine générale seront assurées au centre hospitalier d'Auxonne à partir du 6 août. Une solution transitoire co-construite par les acteurs de santé, pour renforcer l'offre de soins de proximité sur le territoire.

Député de la circonscription, élus locaux, professionnels de santé, conseil de l'Ordre des médecins, Assurance Maladie (CPAM), centre hospitalier d'Auxonne et CHU de Dijon : depuis mai dernier, ces partenaires travaillent conjointement aux côtés de l'Agence Régionale de Santé pour proposer aux patients du bassin d'Auxonne des solutions adaptées après l'arrêt d'activité de deux médecins généralistes.

Cette concertation permet d'ouvrir un cabinet éphémère, qui assurera ses premières consultations mardi 6 août, dans un local situé au sein du centre hospitalier d'Auxonne (secrétariat ouvert à partir du 2 août pour la prise de rendez-vous).

Le CH d'Auxonne, en direction commune avec le CHU de Dijon, a bénéficié de l'expérience du centre hospitalier universitaire en matière de coopération médicale, pour organiser la mise à disposition sur place d'un médecin salarié.

Il accueillera les patients, sur rendez-vous, chaque mardi, de 8 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures (*voir aussi encadré*).

Les consultations seront prises en charge normalement par l'Assurance Maladie.

Une dynamique relancée

Comme son nom l'indique, ce cabinet éphémère a vocation à apporter une réponse temporaire (durant quelques mois) aux besoins de soins de premiers recours.

Six médecins généralistes exercent actuellement sur Auxonne, où des installations sont prévues à moyen terme.

Les perspectives données par cette initiative permettent de relancer une dynamique sur le projet de santé du territoire, en particulier autour du mode d'exercice coordonné des professionnels de santé.

Le dispositif montre l'importance du lien médecine de ville/hôpital, pour faire face à la problématique d'accès aux soins et l'intérêt des outils mis à disposition par la loi de santé pour permettre l'exercice mixte de médecins.

Le cabinet éphémère en pratique

Consultations tous les mardis, à partir du 6 août, de 8 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures, sur rendez-vous.

Rendez-vous par téléphone au **03 80 48 34 22**.

Secrétariat ouvert à partir du vendredi 2 août : lundi et vendredi, de 9 heures à 12 heures ; mardi, de 8 heures à 13 heures et de 13h30 à 17 heures.

Entrée : 5 rue du Colonel-Denfert, cour d'honneur du centre hospitalier d'Auxonne.

Les patients sont invités à présenter leur carte Vitale, leur carte de mutuelle et une pièce d'identité lors de la consultation.

Compte tenu du contexte, les consultations seront remboursées normalement par l'Assurance Maladie, même si le patient n'a pas déclaré de médecin traitant.

Les patients devront également se munir de leurs dernières ordonnances et examens de laboratoire.